### Essilor Luxottica Assemblée Générale 2023



# Francesco Milleri

Président-Directeur Général



# Alexander Lunshof

Directeur Juridique et Secrétaire de l'Assemblée Générale

### Agenda

Vote des résolutions

Présentations	Intervenants	
Formalités légales	<b>Alexander Lunshof</b> Directeur Juridique et Secrétaire de l'Assemblée Générale	
2018-2022, 5 années d'EssilorLuxottica	<b>Francesco Milleri</b> Président-Directeur Général	<b>Paul du Saillant</b> Directeur Général Délégué
Résultats annuels 2022	<b>Stefano Grassi</b> Directeur Financier	
Nouvelles catégories pour faire croître le marché	Norbert Gorny Co-Directeur des Opérations et Directeur de la R&D Verres	Federico Buffa Directeur de la R&D Montures, Style Produit & Licences
Comment EssilorLuxottica anime le marché	Chrystel Barranger Présidente Wholesale EMEA et Présidente Transitions Optical	
Développement durable et mission au cœur d'EssilorLuxottica : Eyes on the Planet et OneSight EssilorLuxottica Foundation	<b>Elena Dimichino</b> Directrice de la Responsabilité Sociale d'Entreprise	Anurag Hans Directeur de la Mission et Président, OneSight EssilorLuxottica Foundation
Rémunération des mandataires sociaux	Andrea Zappia Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	
Rapports des Commissaires aux comptes	Guillaume Devaux Commissaire aux comptes	
Questions-Réponses		

### Ordre du jour

#### Résolution 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

#### Résolution 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

#### Résolution 3

Affectation du résultat et fixation du dividende

#### Résolution 4

Ratification de la cooptation de Monsieur Mario Notari en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Leonardo Del Vecchio, décédé le 27 juin 2022

#### Résolution 5

Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

#### Résolution 6

Approbation du rapport sur la rémunération et les avantages de toute nature versés en 2022 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux

#### Résolution 7

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 juin 2022

#### **Résolution 8**

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à Monsieur Francesco Milleri, Directeur Général jusqu'au 27 juin 2022, puis Président-Directeur Général

#### Résolution 9

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à Monsieur Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

### Ordre du jour

#### Résolution 10

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

#### **Résolution 11**

Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2023

#### Résolution 12

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2023

#### Résolution 13

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions

#### Résolution 14\*

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

#### Résolution 15\*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres droits

### Résolution 16\*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription

#### Résolution 17\*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription

#### Résolution 18\*

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription

#### Résolution 19

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

\* A titre extraordinaire

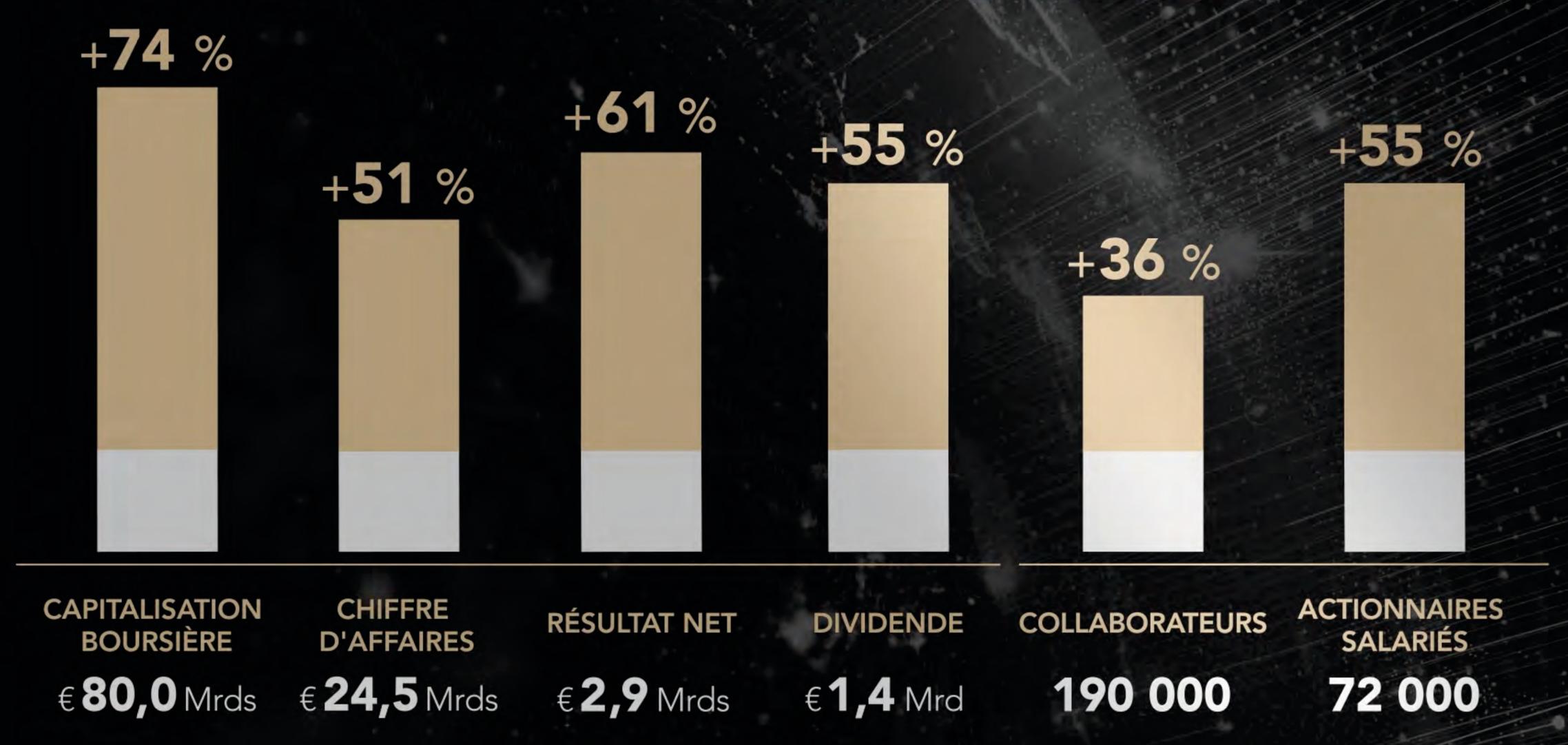
# Francesco Milleri

Président-Directeur Général

## 

### 

### CINQ ANNÉES D'ESSILORLUXOTTICA



# Paul du Saillant

Directeur Général Délégué

## Une combinaison unique d'actifs

### Innovation

Pionnier de l'industrie, plus grosse dépense en R&D

>12 000

Brevets

>3 500

Nouveaux modèles de lunettes par an

### Portefeuille de marques

Tous les produits et toutes les gammes

>150

Marques principales >6000

Années d'héritage

### Go-to-market

Multi/omnicanal

Professional Solutions

300 000

Clients

>150

Pays

Direct to Consumer

18 000

Magasins

75

Bannières e-commerce

### Présence mondiale



### Collaborateurs

>190 000 dans plus de 150 pays

OI % Femmes 72 000

Actionnaires salariés dans 85 pays 46 %

<35 ans

### Chaîne d'approvisionnement

Échelle et proximité

>650

Usines de fabrication de masse et laboratoires de prescription

57

Centres de distribution

# Stefano Grassi

Directeur Financier

### Chiffres clés

 Chiffre d'affaires du Groupe de 24,5 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 13,9 % par rapport à 2021 en données comparables



### Chiffres clés

 Chiffre d'affaires du Groupe de 24,5 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 13,9 % par rapport à 2021 en données comparables

 Marge opérationnelle ajustée à 16,8 % sur l'année 2022, en hausse de 70 points de base par rapport au pro forma 2021



- Chiffre d'affaires du Groupe de 24,5 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 13,9 % par rapport à 2021 en données comparables
- Marge opérationnelle ajustée à 16,8 % sur l'année 2022, en hausse de 70 points de base par rapport au pro forma 2021
- Cash-flow libre à 2,3 milliards d'euros pour l'année 2022



- Chiffre d'affaires du Groupe de 24,5 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 13,9 % par rapport à 2021 en données comparables
- Marge opérationnelle ajustée à 16,8 % sur l'année 2022, en hausse de 70 points de base par rapport au pro forma 2021
- Cash-flow libre à 2,3 milliards d'euros pour l'année 2022
- 1,6 milliard d'euros d'investissements dans les biens d'équipement pour renforcer le modèle commercial



- Chiffre d'affaires du Groupe de 24,5 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 13,9 % par rapport à 2021 en données comparables
- Marge opérationnelle ajustée à 16,8 % sur l'année 2022, en hausse de 70 points de base par rapport au pro forma 2021
- Cash-flow libre à 2,3 milliards d'euros pour l'année 2022
- 1,6 milliard d'euros d'investissements dans les biens d'équipement pour renforcer le modèle commercial
- Dividende proposé à 3,23 euros par action, en hausse de 29 % par rapport à 2021



- Chiffre d'affaires du Groupe de 24,5 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 13,9 % par rapport à 2021 en données comparables
- Marge opérationnelle ajustée à 16,8 % sur l'année 2022, en hausse de 70 points de base par rapport au pro forma 2021
- Cash-flow libre à 2,3 milliards d'euros pour l'année 2022
- 1,6 milliard d'euros d'investissements dans les biens d'équipement pour renforcer le modèle commercial
- Dividende proposé à 3,23 euros par action, en hausse de 29 % par rapport à 2021
- Fort démarrage de l'année, avec une croissance du chiffre d'affaires au Q1 à +9,7 % par rapport à 2022



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

# Résultats 2022

Millions d'euros	FY 2021*	FY 2022	Variation à taux de change constants	Variation à taux de change courants		
Amérique du Nord	9 868	11 492	4,0 %	16,5 %		
EMEA	7 953	8 749	11,2 %	10,0 %		
Asie-Pacifique	2 542	2 842	7,2 %	11,8 %		
Amérique latine	1 136	1 410	13,1 %	24,2 %		
Chiffre d'affaires total	21 498	24 494	7,5 %	13,9 %		

# Résultats 2022

Millions d'euros	FY 2021*	FY 2022	Variation à taux de change constants	Variation à taux de change courants		
Professional Solutions	10 399	11 770	6,3 %	13,2 %		
Direct to Consumer	11 099	12 724	8,6 %	14,6 %		
Chiffre d'affaires total	21 498	24 494	7,5 %	13,9 %		

### COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ

# Résultats 2022

Millions d'euros	2021*	% du chiffre d'affaires	2022	% du chiffre d'affaires	Variation à taux de change constants	Variation à taux de change courants
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 498		24 494		7,5 %	13,9 %
Coût des ventes	-7 869		-8 888		6,2 %	12,9 %
MARGE BRUTE (Ajustée)	13 628	63,4 %	15 606	63,7 %	8,3 %	14.5 %
Total des charges opérationnelles	-10 157		-11 491		7,4 %	13,1 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (Ajusté)	3 471	16,1 %	4 115	16,8 %	10,9 %	18,5 %
Résultat financier	-144		-129		-23,8 %	-10,5 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT (Ajusté)	3 327	15,5 %	3 986	16,3 %	12,4 %	19,8 %
Impôts sur le résultat	-840		-978		9,4 %	16,6 %
RÉSULTAT NET AVANT PART DES MINORITAIRES (Ajusté)	2 487	11,6 %	3 007	12,3 %	13,5 %	20,9 %
Minoritaires	-168		-148		-13,7 %	-12,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (Ajusté)	2 319	10,8 %	2 860	11,7 %	15,4 %	23,3 %

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

# Résultats Q12023

Millions d'euros	Q1 2022	Q1 2023	Variation à taux de change constants	Variation à taux de change courants	
Amérique du Nord	2 565	2 859	7,0 %	11,4 %	
EMEA	2 054	2 194	8,9 %	6,8 %	
Asie-Pacifique	685	750	12,0 %	9,4 %	
Amérique latine	302	349	11,5 %	15,7 %	
Chiffre d'affaires total	5 607	6 151	8,6 %	9,7 %	

## Norbert Gorny

Co-Directeur des Opérations et Directeur de la R&D Verres

### Federico Buffa

Directeur de la R&D Montures, Style Produit & Licences





# Repousser les limites du possible dans la santé visuelle

### Gestion de la myopie Stellest

- Efficacité 67 %\*
- 25 pays

### Verres progressifs personnalisés

### Varilux XR Series

- 1<sup>er</sup> verre progressif réactif aux mouvements de l'œil
- Basé sur l'intelligence artificielle
- Technologie propriétaire de jumeau numérique

### Accessibilité digitale

### Connect, Eclips, Spark

- Réinventer le parcours du patient
- Télé-optométrie, instruments de réfraction de pointe, outils de communication docteur-patient

### Leonardo

Un levier pour soutenir la croissance de l'industrie

<sup>\*</sup> Par rapport à des verres unifocaux, pour un port de 12 heures par jour



# Repousser les limites du possible dans l'eyewear

### Montures intelligentes

### **RAY-BAN STORIES**

- Santé & Soins de la vue
- Social & Divertissement
- Sport & Performance



### Développement durable

### EMPORIO ARMANI SS23

- Eco-Design
- Certification de produit durable
- Partenariat
- Intégration verticale

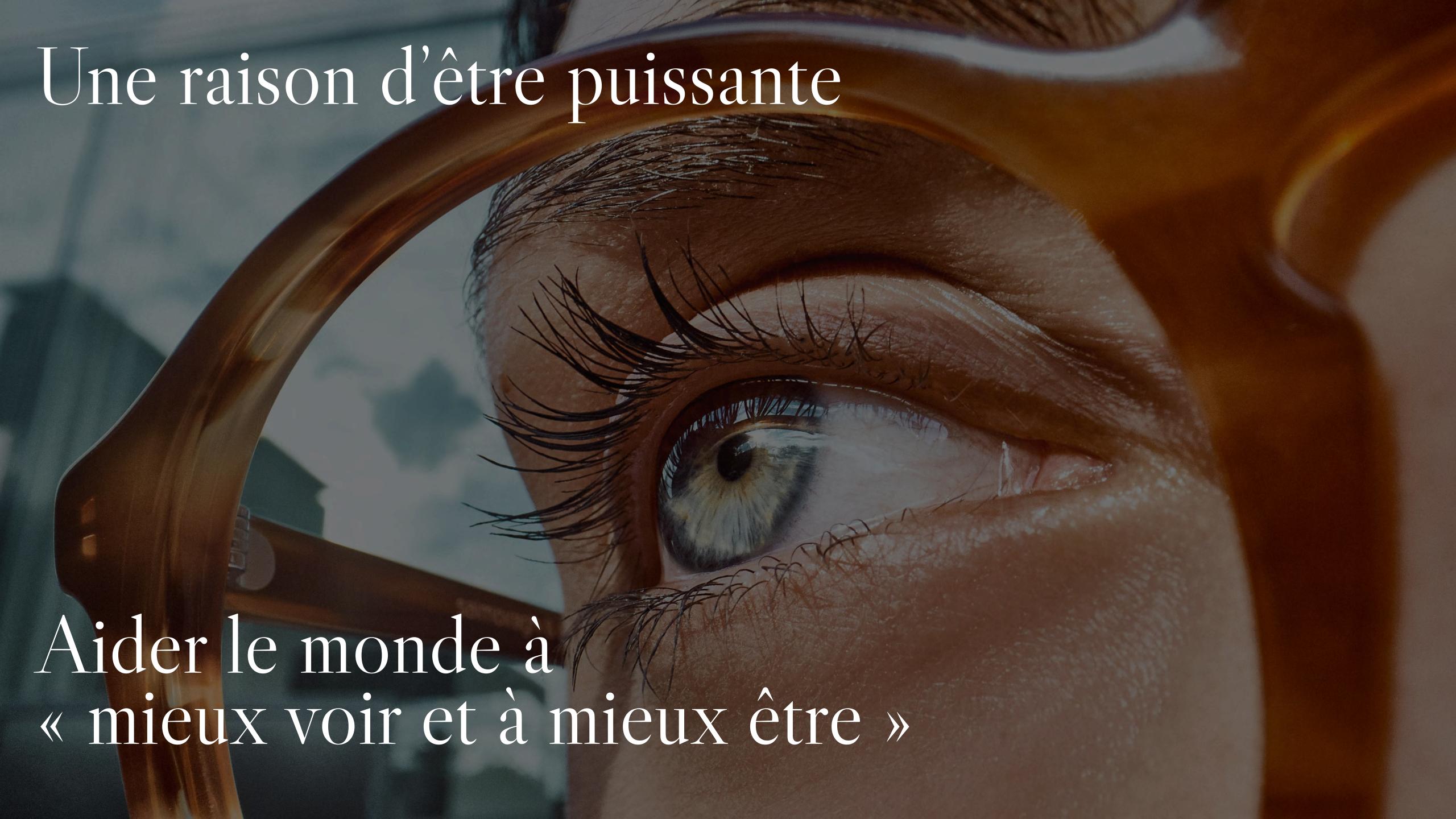


# Verres au design disruptif

- RAY-BAN REVERSE
- Matériaux de performance
- Détails luxueux
- Des verres conçus pour durer
- Amélioration technologique
- Expérience visuelle



# Chrystel Barranger Présidente Wholesale EMEA et Présidente Transitions Optical



# Un marché porteur de sens et de potentiel

People Care, Vision Care

86%

 $\begin{array}{c} 14 \ \% \\ \text{Solaire} \end{array}$ 

Une industrie d'experts et de proximité

Conseil, sur-mesure, précision

 $\frac{90}{0} \frac{0}{0}$ En magasin

400k
Points de vente



### Large réserve de croissance

- Couverture des besoins
- Démographie et comportements
- Premiumisation et démocratisation
- Digitalisation du parcours consommateur
- La révolution des lunettes connectées

# Une ambition pour l'avenir de la vision

# Leader mondial unifié et performant

- 24,5 milliards d'euros en 2022
- +13,9 %\* vs 2021
- Une présence mondiale et omnicanale

# Des fondamentaux puissants

- EXPERT DE LA VISION À 360°
- Une machine de masspersonnalisation et d'excellence
- Des professionnels engagés ayant le service à cœur

# Un engagement et des choix forts

- L'innovation, la technologie
   et la provocation du futur
- UN PARTENAIRE POUR TOUTE L'INDUSTRIE
- Un leader responsable « Eyes On the Planet »

### Performer et se transformer

L'exemple EMEA 2022

# Une région pilier et une croissance remarquable

- 1<sup>er</sup> marché mondial de l'optique
- 8 milliards d'euros en 2022
- +10 %\* vs 2021
- 52 pays
- France : un pays majeur pour le Groupe

# Une transformation à grande vitesse

### LES SOLUTIONS PROFESSIONNELLES SE SONT INTÉGRÉES

- Une organisation unifiée par pays
- One-stop shop | Programmes partenaires communs
- Freination de la myopie | Ray-Ban Stories
- Intégration des plateformes systèmes

#### LE DIRECT TO CONSUMER A PRIS UNE NOUVELLE DIMENSION

- L'intégration de GrandVision
- Une plateforme unifiée en e-commerce
- Digitalisation et élévation de nos enseignes

### Nos principaux leviers d'accélération

### Présence géographique

• Local à l'échelle mondiale

### Développement du marché

- Portefeuille de marques et licences référentes, soutenues par l'innovation et le design
- Nouvelles catégories
- Éducation et formation

# Distribution omnicanale

- Partenariats renforcés avec les experts
- Direct to Consumer
- Synergies transversales

# Digitalisation et intégration

- Digitalisation
- Plateformes systèmes intégrées

L'impact par l'humain

Une communauté mondiale de 190 000

Collaborateurs engagés

En partenariat avec

300000

Experts et acteurs de l'industrie

Qui délivre 1 Mrd

De produits par an Au service de la vision de 7,7 Mrds

De personnes dans le monde

### Elena Dimichino

Directrice de la Responsabilité Sociale d'Entreprise

### Anurag Hans

Directeur de la Mission et Président, OneSight EssilorLuxottica Foundation



EYES ON THE PLANET

### Le développement durable chez EssilorLuxottica

Une responsabilité de longue date

Cinq piliers pour cinq engagements:

Neutralité carbone, Économie circulaire, Inclusion, Bonne vision dans le monde et Éthique

Une partie intégrante de la culture d'entreprise

Un parcours d'exécution, de sensibilisation et d'évolution

### Eyes on Carbon

En bonne voie pour atteindre la neutralité carbone de nos activités de Scope 1 et 2 d'ici 2025 et engagés envers les critères de la SBTi



Énergie renouvelable

Chaîne d'approvisionnement à faible émission de carbone

Nouveaux bâtiments conçus pour être durables

Engagement à la SBTi

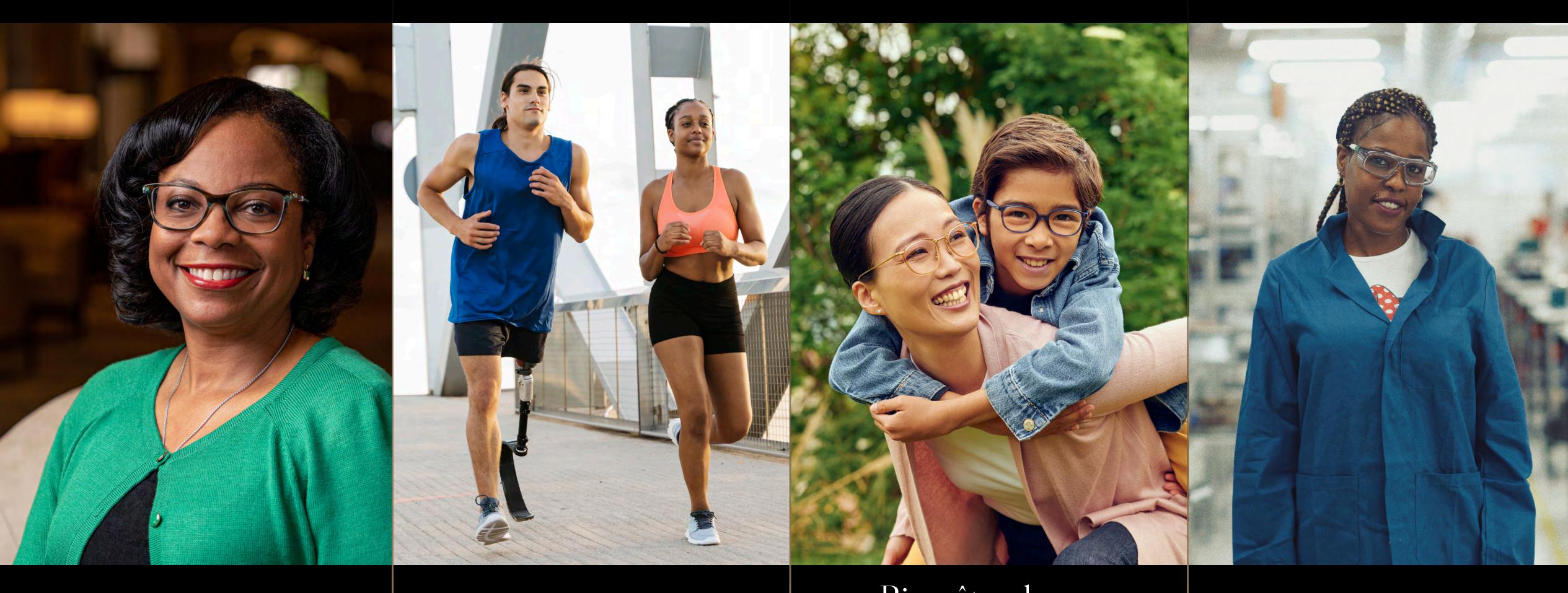
### Eyes on Circularity

Le produit est naturellement au cœur de cet engagement et l'intégration verticale est le catalyseur.



### Eyes on Inclusion

Une communauté diversifiée de 190 000 collaborateurs



Reconnaissances

Sensibilisation et dialogue

Bien-être de nos collaborateurs et leurs familles

Sur la voie du « zéro accident »

### Eyes on World Sight

Notre responsabilité envers la société pour une bonne vision



Vision on the road















Président du Comité des Nominations et des Rémunérations

Ratification de la cooptation de Monsieur Mario Notari



Diplômé en Droit de l'Université de Milan en 1988, notaire à Milan depuis 1994, professeur associé depuis 1998 et professeur titulaire depuis 2001.

Professeur titulaire en droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan, il a été directeur du Doctorat de droit des affaires à l'Université de Brescia puis directeur du Doctorat en études juridiques à l'Université Bocconi de Milan.

Il a été administrateur et membre des comités de surveillance de sociétés cotées et non cotées, dont : Camfin S.p.A., Kairos Partners SGR S.p.A., Assicurazioni Generali S.p.A., RCS Media Group S.p.A., Luxottica Group S.p.A. et ENI S.p.A.

Mario Notari apporte au Conseil une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions développée pendant des années.

#### Administrateur non indépendant

#### Autres mandats:

- Administrateur de Delfin S.à r.l. et Banca Mediolanum S.p.A.
- Président du Conseil d'administration de Beyond Investment S.p.A.

### Rémunération 2022 des mandataires sociaux

**Résolution 6** Rapport de rémunération - Pages 125 à 168 du Document d'Enregistrement Universel 2022 **Résolution 7** Rémunération du Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022 (245 833 €)

	Résolution 8 Francesco Milleri Président-Directeur Général*	Résolution 9 Paul du Saillant Directeur Général Délégué
Rémunération Fixe	1 500 000 €	1 250 000 €
Rémunération Variable à payer	2 437 500 € (162,5 %)	2 031 250 € (162,5 %)
Total	3 937 500 €	3 281 250 €
Actions de performance attribuée	50 000	35 000

10 % Responsabilité sociale et environnementale

90% Financier

40 % Bénéfice net par action ajusté

20 % Croissance du chiffre d'affaires

20 % Résultat opérationnel ajusté

10 % Maîtrise des frais généraux et administratifs

<sup>\*</sup> Le Conseil d'administration a décidé, le 28 juin 2022, de réunifier les fonctions de Président et Directeur Général et de confier à M. Milleri, en sa qualité de Directeur Général, le rôle de Président du Conseil d'administration.

## Piliers fondamentaux de la politique de rémunération

## Rémunération de la performance

- Objectifs quantitatifs uniquement
- ~80 % liés à des conditions de performance
- Objectifs déclinés dans la rémunération variable des cadres

## Création de valeur à long terme

- Intéressement à long terme =
   50 % du package
   de rémunération
- Politique de détention d'actions = 400 % de la rémunération fixe annuelle
- Au cœur de la culture du Groupe (86 000 actionnaires possédant 4,2 % du capital)

## Responsabilité sociale et environnementale

- Augmentation du poids dans le variable annuel de 10 % à 20 %
- Critères exigeants
- Critères appliqués à plus de 15 000 salariés

# Politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux

#### Résolution 10

Membres du Conseil d'administration

- Plafonnée à 2 000 000 €
   depuis 2018
- Introduction d'une rémunération supplémentaire pour l'administrateur référent (Fixe = 40 000 €)

#### Résolution 11

Président-Directeur Général

 Rémunération revue pour refléter les nouvelles responsabilités

#### Résolution 12

Directeur Général Délégué

Inchangée depuis 2021

Fixe 1 250 000 €

Variable annuel Cible = 100 %

Actions de performance 35 000

Politique de rémunération 2023 - Focus sur le Président-Directeur Général

Évolution des responsabilités

Changement de la taille et des ambitions du Groupe

Accélération du rythme de l'innovation

Rémunération
2022 en dessous
de la médiane
du panel

Politique de rémunération 2023 - Focus sur le Président-Directeur Général

		Fixe	Variable Annuel	Actions de performance
2022	Directeur Général	1 500 000 €	Cible = 100%	50 000
2023	Président - Directeur Général	1 800 000 €	Cible = 125%	70 000

Politique de rémunération 2023 - Focus sur le Président-Directeur Général

		Fixe	Variable Annuel	Actions de performance
2022	Directeur Général	1 500 000 €	Cible = 100 %	50 000
2023	Président - Directeur Général	1 800 000 €	Cible = 125 %	70 000

80%

### Rémunération variable annuelle 2023 Mandataires sociaux exécutifs

40 %

Bénétice net par action ajusté

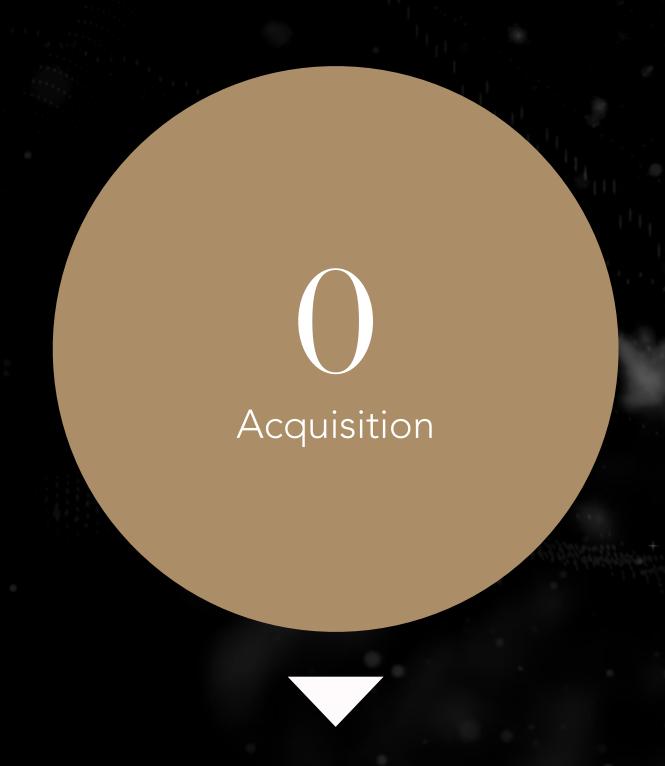
Croissance du chiffre d'affaires

20 % 20 % 20 %

Résultat opérationnel ajusté

Responsabilité sociale et environnementale

### Intéressement à Long-Terme (3 ans) Mandataires sociaux exécutifs



Acquisition plafonnée à 50%

Acquisition à 100000

Si la croissance du cours de l'action < 6,1 %

Si la croissance du cours de l'action > 6,1 % et sous-performance vs Euro Stoxx 50

Si la croissance du cours de l'action > 22,5 % et surperformance vs Euro Stoxx 50

### Guillaume Devaux

Commissaire aux comptes

### Certifications sans réserve

#### **OBJECTIFS DE NOTRE MISSION:**

Obtenir l'assurance raisonnable

- Que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative;
- Qu'ils sont conformes aux principes comptables applicables, réguliers et sincères;
- Qu'ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice et de la situation financière et du patrimoine en fin d'exercice.

#### PRINCIPES COMPTABLES APPLICABLES

- Comptes consolidés : référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.
- Comptes annuels d'EssilorLuxottica SA :
   règles et principes comptables français.

RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SUR LES COMPTES ANNUELS

### Les points clés de l'audit

Eléments qui ont nécessité une attention particulière au cours de notre audit et que nous avons jugés les plus importants :

#### POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS:

- Évaluation de la valeur recouvrable des écarts
   d'acquisition et des immobilisations incorporelles.
- Évaluation des provisions pour litiges et des passifs liés aux positions fiscales incertaines et passifs éventuels.

#### POUR LES COMPTES ANNUELS DE ESSILORLUXOTTICA SA:

• Évaluation des titres de participation.

Nos rapports sur les comptes comprennent, pour chacun de ces points-clés de l'audit, la description des risques identifiés et la réponse que nous y avons apportée.

#### RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SUR LES COMPTES ANNUELS

### Vérifications spécifiques

Informations	Nature et étendue de nos vérifications	Conclusion	
Informations données dans le rapport de gestion	Sincérité et concordance avec les comptes annuels et consolidés		
Déclaration de performance extra-financière*	Présence dans le rapport de gestion	Pas d'observation à formuler	
Informations prévus aux articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce	Présence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	Pas d'observation à formuler	
Informations fournies sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux et sur les engagements consentis en leur faveur	Concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes	Attestation de l'exactitude et la sincérité	
Informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	Conformité avec les documents dont elles sont issues  Pas d'observation à formuler		
Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs	Sincérité et concordance avec les comptes annuels Pas d'observation à formuler		

Pages 264-268 et 300-303 du Document d'Enregistrement Universel 2022

<sup>\*</sup> Les informations de cette déclaration font par ailleurs l'objet d'une vérification par PwC en tant qu'Organisme Tiers Indépendant (cf. pages 359-361 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

# Rapport spécial sur les conventions réglementées

#### CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

• Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <u>AU COURS D'EXERCICES</u> <u>ANTÉRIEURS</u> DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- Accord de non-concurrence conclu le 21 mai 2021 entre votre société et Monsieur Francesco Milleri, Président-Directeur Général.
  - Cet accord a été approuvé par votre Conseil d'administration du 21 mai 2021.

### Autres rapports et attestation

#### RAPPORT SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

(PAGE 275 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022)

#### Contexte de préparation

Ces Informations Financières *Pro Forma* ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que le regroupement d'EssilorLuxottica et GrandVision aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société EssilorLuxottica si l'opération avait pris effet au 1er janvier 2021.

#### Conclusion

- Les Informations Financières Pro Forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée
- Cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

ATTESTATION SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

 Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

### Autres rapports et attestation

#### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

• Rapport sur la réduction du capital (14ème résolution)

- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (16 et 17ème résolution)
- Rapport sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (18ème résolution)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes, modalités et conditions au titre de ces résolutions.

Le cas échéant, nous examinerons ultérieurement les conditions définitives au titre des résolutions 16, 17 et 18.

### Questions-Réponses\*

\*Les réponses aux questions écrites des actionnaires ont été publiées sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale.

### Vote des résolutions

#### Première résolution

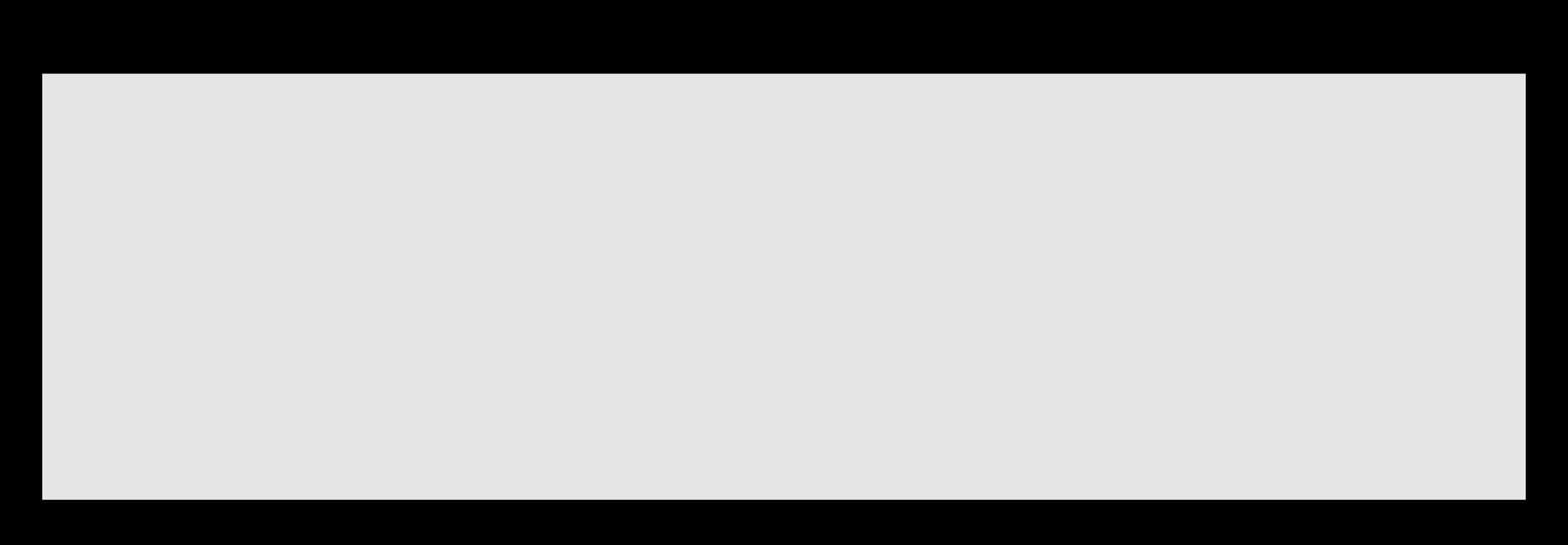
#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La première résolution porte sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis conformément aux normes comptables françaises, faisant apparaître une perte nette de 101 268 165,81 euros.

#### Deuxième résolution

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La deuxième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître un résultat net de 2 280 740 milliers d'euros, dont part du Groupe 2 152 391 milliers d'euros.



#### Troisième résolution

#### Affectation du résultat et fixation du dividende

La troisième résolution porte sur l'affectation de la perte nette de l'exercice, s'élevant à 101 268 165,81 euros au compte « Autres réserves ». Un dividende de 3,23 euros par action ordinaire est proposé. Les actionnaires se verront offrir la possibilité de recevoir le dividende en numéraire ou en actions nouvellement émises (dividende en actions).

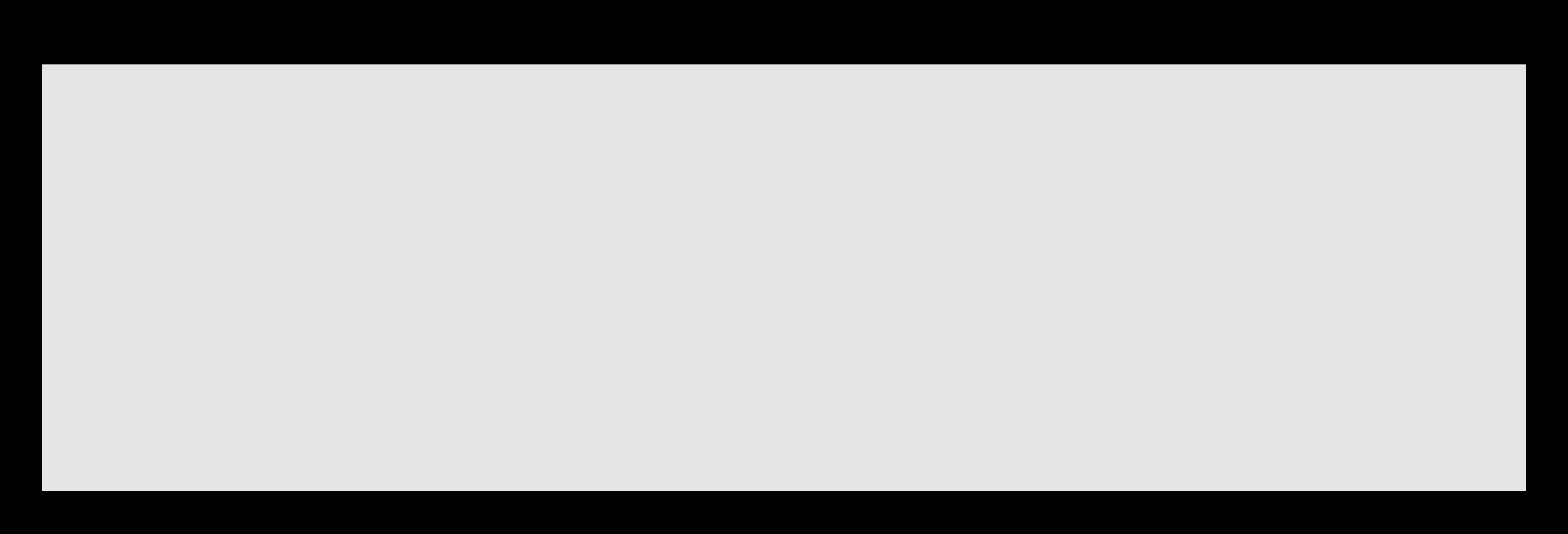
Date de détachement (ex-date) : 22 mai 2023.

Dividende mis en paiement le 13 juin 2023.

#### Quatrième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Mario Notari en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Leonardo Del Vecchio, décédé le 27 juin 2022

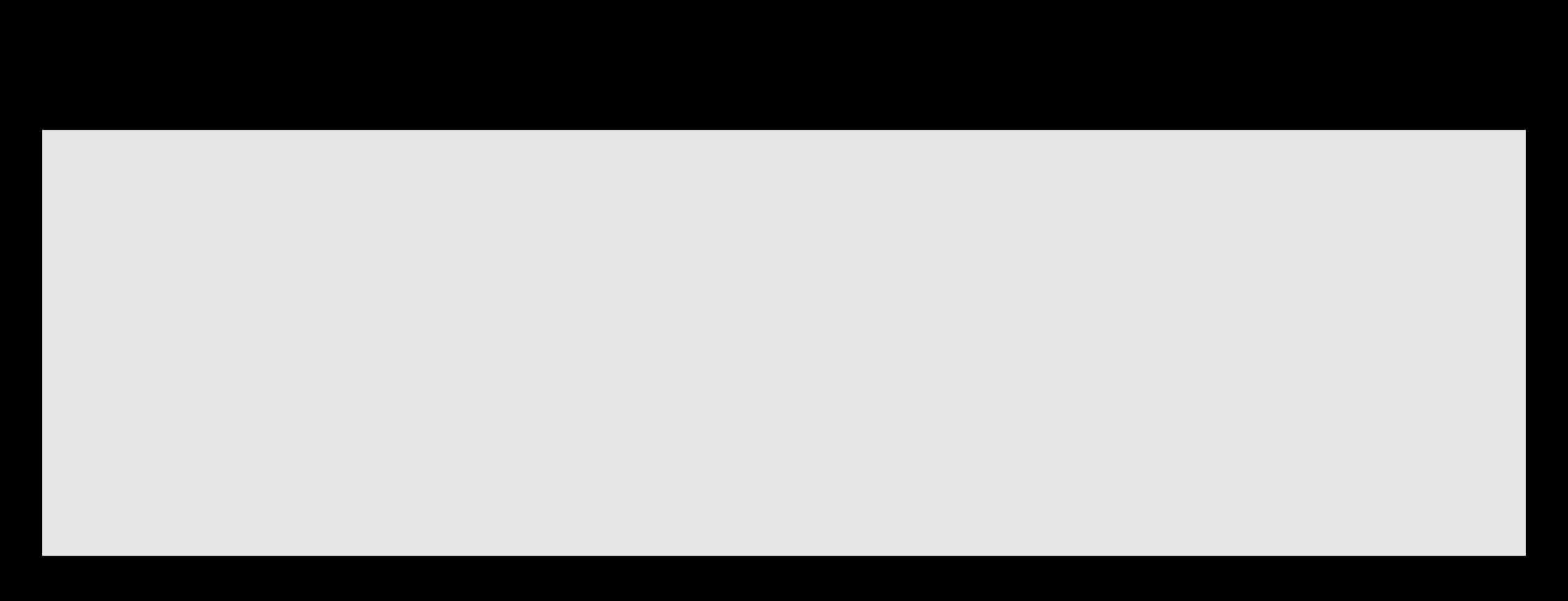
La quatrième résolution porte sur la ratification de la cooptation de Monsieur Mario Notari en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration en date du 28 juin 2022, en remplacement de Monsieur Leonardo Del Vecchio, décédé.



#### Cinquième résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Comme indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée et/ou conclue au cours de l'exercice écoulé.



## Sixième résolution

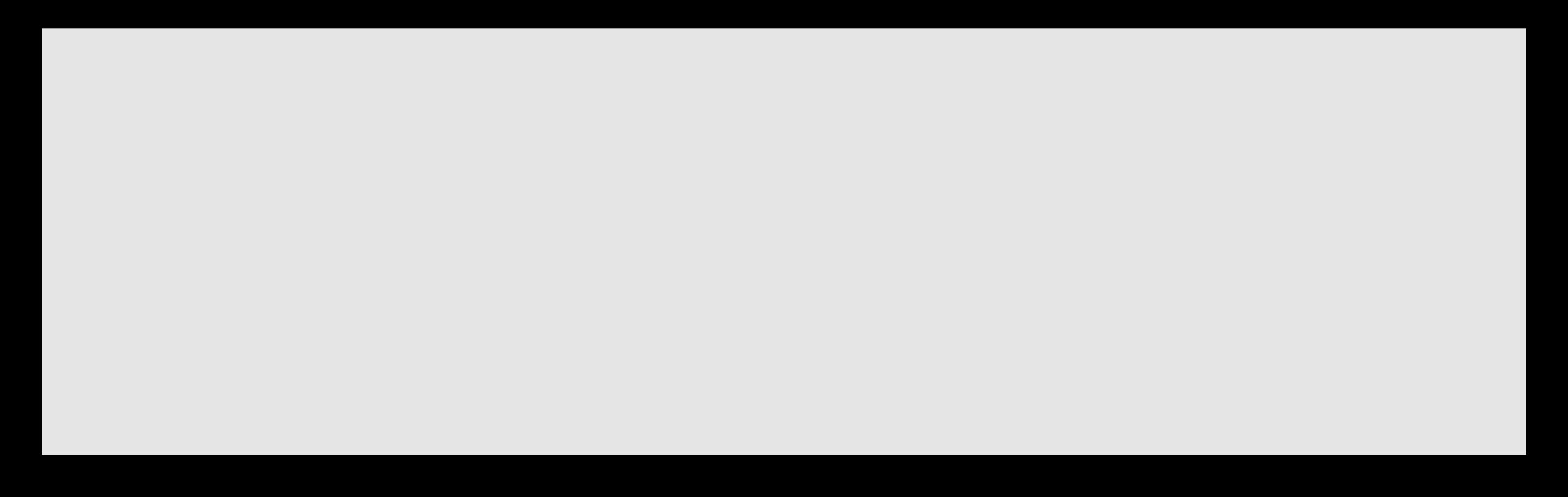
Approbation du rapport sur la rémunération et les avantages de toute nature versés en 2022 ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux.

La sixième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9-I du Code de commerce incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2022.

## Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration pour la période du 1er janvier au 27 juin 2022

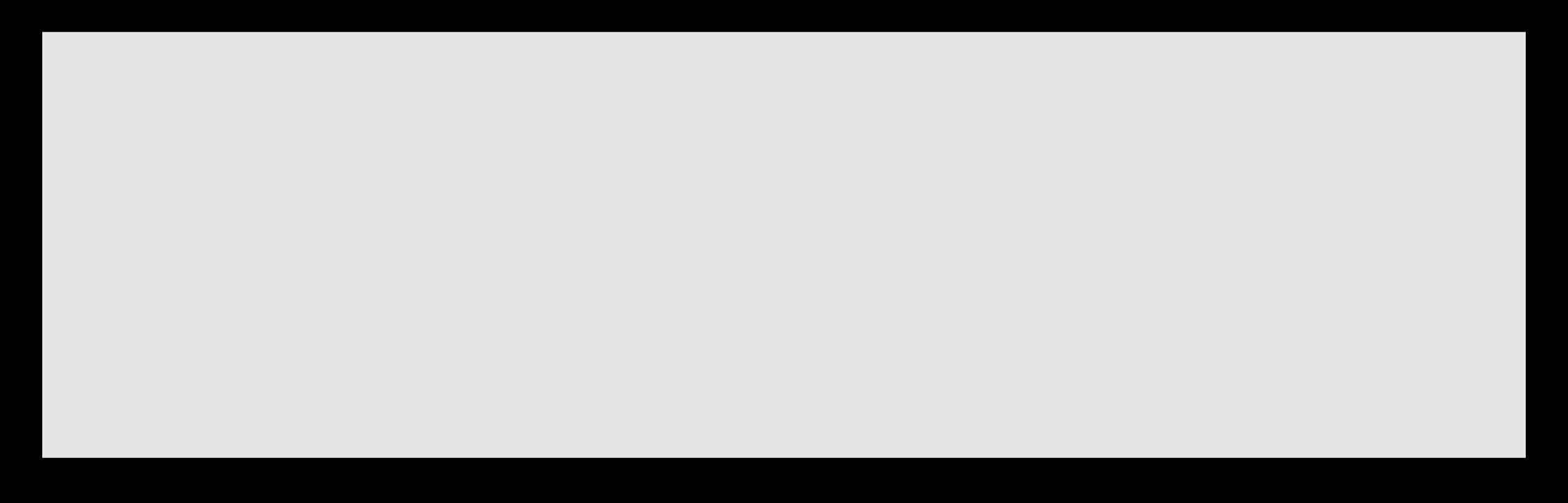
La septième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration pour la période du 1er janvier au 27 janvier 2022.



### Huitième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à Monsieur Francesco Milleri, Directeur Général jusqu'au 27 juin 2022, puis Président-Directeur Général

La huitième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre dudit exercice à Monsieur Francesco Milleri, Directeur Général jusqu'au 27 juin 2022 puis Président-Directeur Général. L'intégralité des éléments de rémunération versés au cours de 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Francesco Milleri correspondent aux éléments de rémunération prévus par la politique de rémunération applicable au Directeur Général telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.



### Neuvième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre dudit exercice à Monsieur Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

La neuvième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre dudit exercice à Monsieur Paul du Saillant, Directeur Général Délégué.

## Dixième résolution

#### Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

La dixième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023.

Le détail de l'ensemble de la politique de rémunération se trouve dans le Document d'Enregistrement Universel, Chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise », Section 3.3.1.

## Onzième résolution

#### Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2023

La onzième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable à Monsieur Francesco Milleri, Président-Directeur Général pour l'exercice 2023.

Le détail de l'ensemble de la politique de rémunération se trouve dans le Document d'Enregistrement Universel, Chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise », Section 3.3.1.

## Douzième résolution

#### Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2023

La douzième résolution a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable à Monsieur Paul du Saillant, Directeur Général Délégué pour l'exercice 2023.

Le détail de l'ensemble de la politique de rémunération se trouve dans le le Document d'Enregistrement Universel, Chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise », Section 3.3.1.

### Treizième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions

La treizième résolution a pour objet d'autoriser la Société à procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre des objectifs autorisés par la réglementation européenne et l'Autorité des marchés financiers tels que la livraison d'actions attribuées aux salariés, l'annulation d'actions afin de compenser la dilution consécutive aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou à l'attribution de stock-options ou d'actions de performance aux salariés du Groupe ainsi qu'en vue de la remise d'actions en échange ou en paiement d'opérations de croissance externe.

Prix d'achat maximum : 230 euros.

## Quatorzième résolution

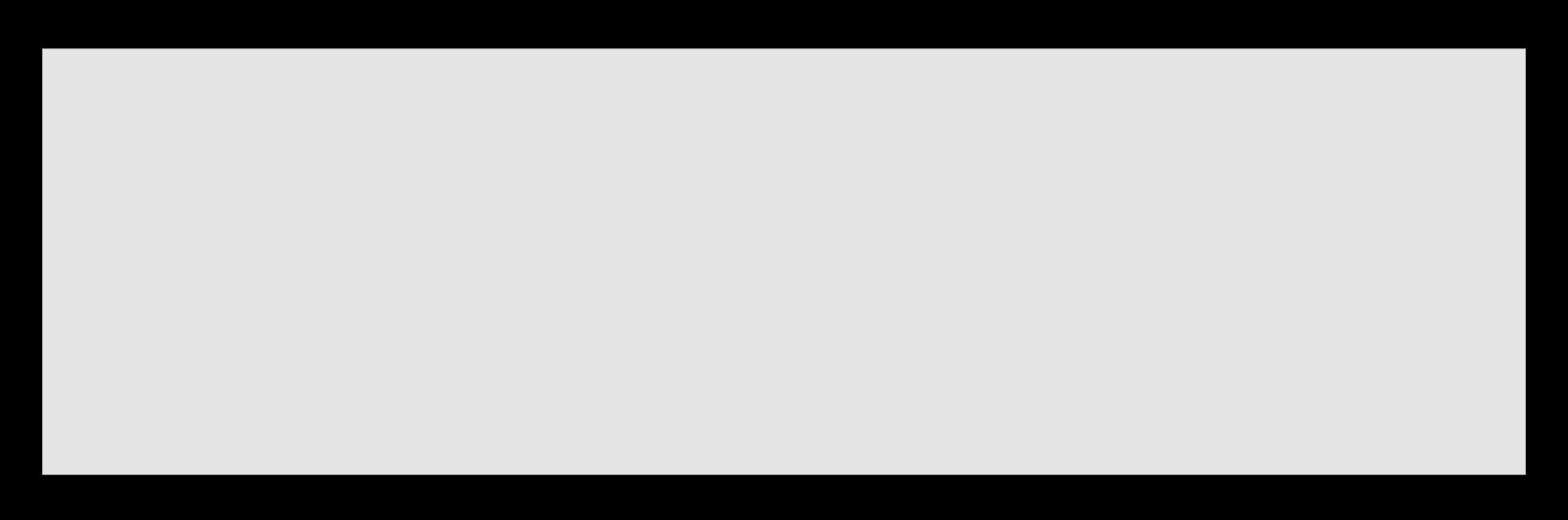
#### Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Autorisation d'annuler des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achats d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois précédant l'annulation.

## Quinzième résolution

# Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres droits

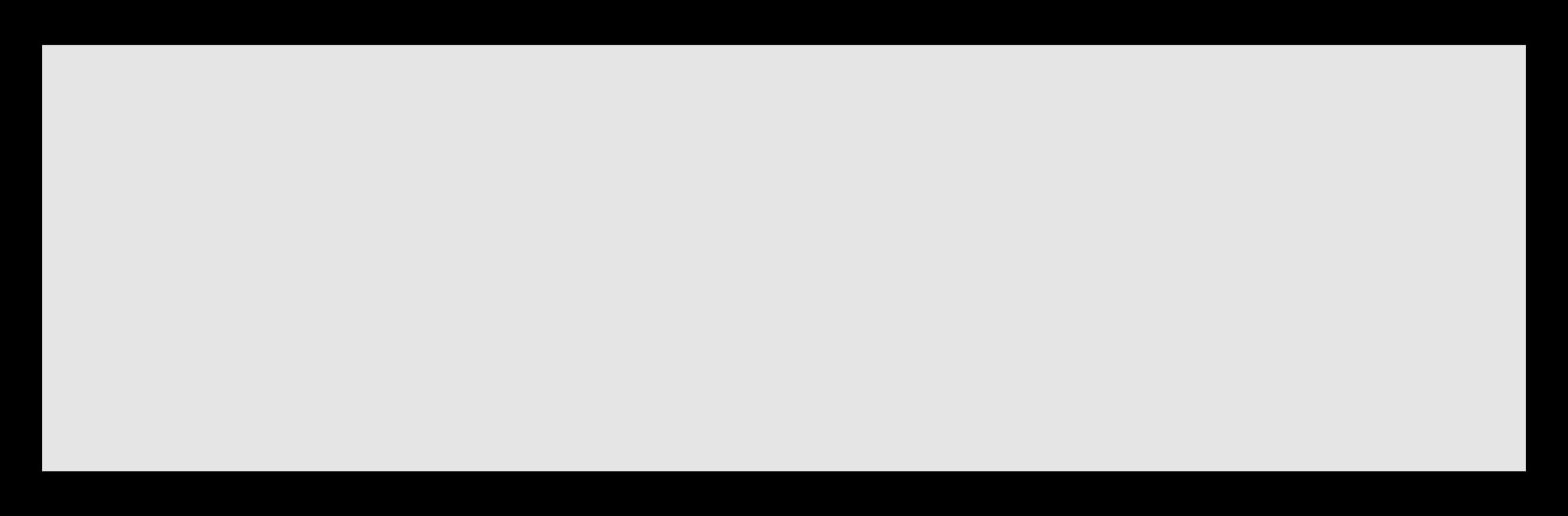
Aux termes de la quinzième résolution, il est demandé aux actionnaires de renouveler la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, par l'attribution d'actions gratuites ou l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes. Le montant nominal maximum des émissions d'actions susceptibles d'être décidées en vertu de cette délégation est de 500 millions d'euros.



## Seizième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription

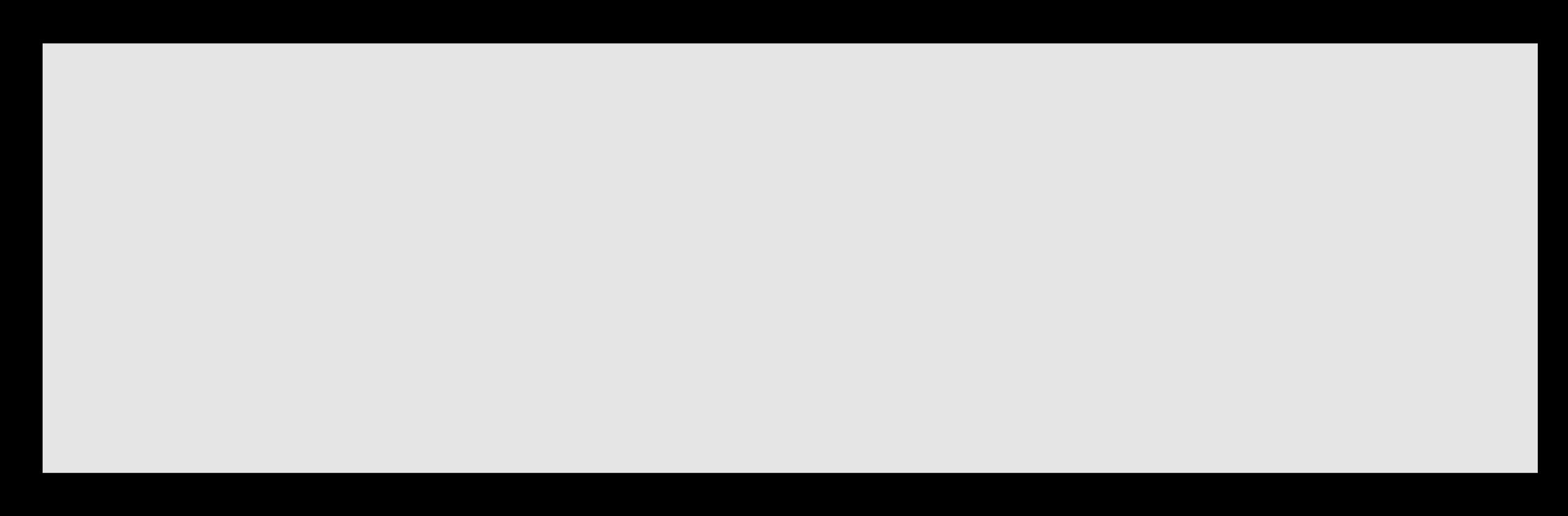
La seizième résolution concerne l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la Société. Le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en vertu de cette délégation est plafonné à 4 millions d'euros, représentant environ 5 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022. Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de cette délégation est plafonné à 1,5 milliard d'euros.



## Dix-septième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription

La dix-septième résolution est une nouvelle résolution qui permet l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation de compétence ne pourra excéder un plafond de 4 millions d'euros, représentant environ 5 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022. Le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation ne pourra excéder 1 milliard d'euros.



### Dix-huitième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Dans le cadre de la politique d'association des salariés au capital d'EssilorLuxottica, la dix-huitième résolution a pour objet d'autoriser la réalisation d'augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 0,5 % du capital. Cette résolution permet aux salariés (comme à certains mandataires sociaux et anciens salariés) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de souscrire, le cas échéant via des prélèvements mensuels sur leur paie, à une augmentation de capital opérée en fin d'année.

## Dix-neuvième résolution

#### Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La dix-neuvième résolution qui est une résolution usuelle, permet d'effectuer les publicités requises par la loi à l'issue de l'Assemblée.